

PREFET DE L'INDRE

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Pôle Moyens Collèges

ARRÊTÉ du 25 FEV. 2016
portant modification de la composition du Conseil Départemental
de l'Éducation nationale

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'Éducation et notamment les articles L213-1, L235-1 et R235-1 à R235-15 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014157-0002 du 6 juin 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2015 portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative aux compétences et fonctions des conseils de l'Éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la délibération du 4 février 2016 du Conseil régional, DAP n° 16.01.08, signée le 10 février ;

Vu les propositions des différentes organisations concernées ;

Considérant la saisine de la fédération de parents d'élèves PEEP, le 23 décembre 2015 par courrier recommandé avec accusé réception, afin qu'elle communique le nom de deux titulaires et deux suppléants avant le 22 janvier 2016, restée sans réponse ;

Sur proposition de M. le Directeur académique des services de l'Éducation nationale ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2014157-0002 du 6 juin 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Éducation nationale est modifié comme suit (les modifications sont inscrites en caractères **gras**) :

I. PRÉSIDENTS

Le Préfet de l'Indre ou, en cas d'empêchement, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Indre.

Le Président du Conseil départemental ou, en cas d'empêchement, le Conseiller départemental délégué par lui.

II. MEMBRES

A. Représentants des Collectivités territoriales

a. 4 Maires représentant les communes, désignés par les Associations des Maires

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Gilles Touzet <i>Maire de Prissac</i>	M. Serge Bouquin <i>Maire de Pruniers</i>
M. Vanik Berbérian <i>Maire de Gargilasse-Dampierre</i>	M. Jean-Pierre Marcillac <i>Maire de Coings</i>
M. Christian Borgeais <i>Maire de Villiers</i>	M. Marc Rouffy <i>Maire de Palluau-Sur-Indre</i>
M. Dominique Hervo <i>Maire de Tournon-Saint-Martin</i>	M. Gérard Defougère <i>Maire du Magny</i>

b. 5 Conseillers départementaux représentant le département, désignés par le Conseil départemental

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Claude Doucet <i>Conseiller départemental de Valençay</i>	Mme Imane Jbara-Sounni <i>Conseillère départementale de Châteauroux 2</i>
M. Gérard Mayaud <i>Conseiller départemental de Saint Gaultier</i>	M. Marc Fleuret <i>Conseiller départemental de Châteauroux 3</i>
M. Jean-Yves Hugon <i>Conseiller départemental de Châteauroux 2</i>	M. Régis Blanchet <i>Conseiller départemental de Buzançais</i>
Mme Mireille Duvoux <i>Conseillère départementale de Valençay</i>	Mme Florence Petipez <i>Conseillère départementale de Châteauroux 1</i>
Mme Lucie Barbier <i>Conseillère départementale d'Issoudun</i>	Mme Mélanie Chapuis <i>Conseillère départementale d'Ardentes</i>

c. I Conseiller régional représentant la région, désigné par le Conseil régional

Titulaire

Mme Kaltoum Benmansour
294 avenue de Verdun
36000 Châteauroux

Suppléant

M. Gérard Nicaud
17 Les Chérelles
36700 Châtillon-Sur-Indre

B. Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des 1^{er} et 2nd degrés situés dans le département, désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives dans le département

a. Représentants UNSA Education

Titulaires

Mme Bérengère Delhomme
Collège Stanislas Limousin
36120 Ardentes

Mme Martine Demur
École maternelle La Petite Fadette
36330 Le Poinçonnet

M. Hubert Dujardin
École primaire Fernand Maillaud
36120 Étretchet

M. Mathieu Hesbois
Inspection de l'Éducation nationale
36000 Châteauroux

Mme Maryse Pelé
Collège Diderot
36100 Issoudun

Mme Carole Mennal
Collège George Sand
La Châtre

Suppléants

M. Dominique Bizeul
Collège Beaulieu
36000 Châteauroux

Mme Isabelle Bebon
École maternelle Jean Moulin
36000 Châteauroux

Mme Marie Bouroullec
Lycée Rollinat
36200 Argenton-Sur-Creuse

Mme Coline Delhomme
École élémentaire La Poterne
36150 Vatan

Mme Jessica Georget
École élémentaire René Descartes
36000 Châteauroux

Mme Réjane Ydier
Lycée professionnel Les Charmilles
36000 Châteauroux

b. Représentants FSU

Titulaires

M. Thaddée Renouard
E.M.E.T. Châteauroux
36000 Châteauroux

Mme Eloïse Gonzalez
Collège Vincent Rotinat
36130 Neuvy-Saint-Sépulchre

Mme Mayalen Lemaire
Ecole élémentaire
36200 Mosnay

Mme Cécile Buchet
Collège Condorcet
36110 Levroux

Suppléants

Mme Marion Cuisat-Lafond
École élémentaire Jean Racine
36000 Châteauroux

M. David Navarro
Collège Beaulieu
36000 Châteauroux

Mme Sophie Grenon
École primaire
36340 Éguzon-Chântôme

M. Raphaël Tripon
École maternelle Michelet
36000 Châteauroux

C. Représentants des usagers

a. 7 parents d'élèves désignés sur proposition des associations de parents d'élèves représentatives dans le département

● **Fédération des parents d'élèves FCPE**

Titulaires

M. Bruno Fleurant
9 rue Boileau
36000 Châteauroux

Mme Claire Poulain
7 place Saint Martin
36230 Mers-Sur-Indre

M. Laurian Augé
93 rue Ledru Rollin
36200 Argenton-Sur-Creuse

Mme Nelly Raineau
132 rue de Strasbourg
36000 Châteauroux

Suppléants

M. Jean-Paul Patarozzi
La Vignodière
36500 Vendoeuvres

Un titulaire et quatre suppléants à désigner par la Fédération FCPE

- Fédération des parents d'élèves PEEP

Deux titulaires et deux suppléants à désigner par la Fédération PEEP

b. 1 représentant des Associations complémentaires de l'enseignement public

Titulaire

M. Claude Mériot
Fédération des Oeuvres Laiques
23 Boulevard de la Valla
36000 Châteauroux

Suppléant

M. Jean-Paul Pernet
Office Central de la Coopération à l'Ecole
14 rue Gilbert
36000 Châteauroux

c. 2 personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel

- Sur proposition du Préfet

Titulaire

M. François Robin
61 avenue John Kennedy
36000 Châteauroux

Suppléant

M. Yves Denieul
Association départementale des Pupilles
de l'enseignement public (A.D.P.E.P.)
5 rue Fleury
36000 Châteauroux

- Sur proposition du Président du Conseil départemental

Titulaire

M. Pierre Marandon
Président du Comité de l'Indre
de la Prévention routière
11 Avenue du Parc des Loisirs
36000 Châteauroux

Suppléant

M. Pierre Colin
Président de l'Association pour le
Développement de l'Emploi Sportif et de
Loisirs dans l'Indre (A.D.E.S.L.I.)
Maison départementale des Sports
89 Allée des Platanes
36000 Châteauroux

Article 2- En outre, siège à titre consultatif :

M. Daniel Caillat
Président de l'Union des délégués départementaux
de l'Éducation nationale de l'Indre (U.D.D.E.N.I.)
23 Bd de la Valla
36000 Châteauroux

Article 3- Les suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents ; de même que les présidents, ils sont membres de droit du Conseil et ne participent pas au vote.

Article 4 : Les suppléants des membres ne peuvent être présents et siéger aux séances du Conseil qu'en l'absence du membre titulaire.

Article 5 : L'un des présidents ou vice-présidents peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile.

Toutefois, les agents de service de l'État dans le département ou des services départementaux ne peuvent être entendus qu'après accord des autorités dont ils dépendent.

Article 6 : Les membres sont désignés pour une **durée de 3 ans**, à compter du 6 juin 2014, sauf s'ils perdent la qualité en raison de laquelle ils ont été nommés.

Article 7 : L'arrêté du 29 septembre 2015 est abrogé.

Article 8 : Madame le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Président du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des autorités ou organisations ayant désigné des membres ainsi qu'à ceux-ci et publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des Actes Administratifs ».



Alain ESPINASSE